

# CHARTRE DE VIE



*« Maître, que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle?(...) Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de tout ton esprit; et ton prochain comme toi-même (...) fais cela et tu vivras. » (Cf. Luc, 10 25-28).*

## **« TU AIMERAS LE SEIGNEUR TON DIEU... » : VIVRE PAR AMOUR DE DIEU**

Quand je ne la récite pas seul, j'assiste à la prière commune du soir et du matin en groupe ou en chambrée. Je participe à la récitation de la prière de l'Angelus, et à la messe du mercredi soir. Les autres jours, je peux assister librement à la messe ou à l'adoration. Je récite le bénédicité avant les repas.

En accord avec ma famille et le curé de ma paroisse, je peux me préparer aux sacrements d'initiation : Baptême, Eucharistie, Confirmation, ou me préparer à la Profession de Foi. Je peux être initié au service de l'autel.

A moins que je ne profite déjà de cette aide dans ma paroisse ou mon aumônerie, à partir de la 1ère je peux choisir un accompagnateur spirituel parmi les prêtres qui me sont présentés.

Par une attitude positive et respectueuse, je favorise le silence et l'intériorité pendant les temps de prière, les grands aidant les petits par leur attitude exemplaire.

Je prends soin de ma formation chrétienne en participant activement aux enseignements du soir ou du mercredi après-midi.

## **« ...ET TON PROCHAIN... » : VIVRE PAR AMOUR DE L'AUTRE**

A l'égard des responsables de l'internat, je cultive un dialogue confiant sur la base de la politesse et de l'écoute mutuelle.

Si je suis un « aîné », je fais honneur à la confiance qui m'est faite en ayant à cœur de porter l'internat par une vie commune exemplaire, d'être soucieux de chacun à la manière d'un grand frère, de porter dans la prière la croissance de tous.

Si je suis « capitaine », je veille constamment au bon esprit de la vie commune avec les plus proches de moi. Je prends à cœur la responsabilité de mes charges, avant tout en montrant l'exemple du travail bien fait. Si je suis chef de chambre, je veille à la bonne ambiance de la chambrée, à l'organisation de la décoration, au respect de chacun, à l'ordre et à la propreté de la chambre.

Je respecte le rythme communautaire par la ponctualité et la réponse prompte aux consignes de rassemblement.

Je n'utilise pas les surnoms, je sais m'adresser aux autres en respectant les différences. Je bannis tout propos vulgaire, humiliant ou raciste, à l'égard du prochain, notamment pour tout ce qui touche à l'apparence du corps. Je sais remercier, demander et recevoir le pardon.

Je sais signaler aux responsables de l'internat qu'un frère est dans la peine ou en difficulté, surtout si je suis son aîné. Sans aucunement cultiver l'esprit de délation, je sais avertir les aînés ou capitaines, ou directement le responsable de l'internat, d'une situation scandaleuse, qui porte atteinte aux personnes et aux biens de l'internat.

Je respecte le bien d'autrui (casiers, lieux de rangement personnels et objets personnels). Je sais que tout emprunt sans permission du propriétaire peut être considéré comme vol. Je sais que l'internat considère tout vol comme motif à sanction sévère, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

J'apprends à cultiver un esprit d'ouverture aux autres dans l'établissement où je suis scolarisé.

J'apprends à avoir une attitude de courtoisie, de respect et de réserve dans ma manière de parler aux jeunes filles, notamment dans l'établissement où je suis ma scolarité. Je sais engager sur ce point un dialogue de confiance avec mes éducateurs et je n'hésite pas à prendre conseil.

### **« ...COMME TOI-MEME » : VIVRE PAR AMOUR DE MOI-MEME**

Je prends soin de mon intelligence en m'appliquant à l'étude et en suivant le règlement de l'étude.

Je respecte ma santé en n'apportant aucune boisson alcoolisée dans l'enceinte de l'internat.

On pourra apporter un supplément de nourriture ou de boissons pour des occasions ponctuelles, notamment les anniversaires ou les fêtes et toujours avec l'accord ponctuel et explicite du surveillant. Aucune nourriture ou boisson n'est stockée dans les chambrées. Je ne gaspille pas la nourriture et je fais un effort pour goûter à tous les plats.

L'usage de la cigarette, traditionnelle ou électronique, n'est pas permis dans la vie de l'internat. A moins que les parents n'en donnent explicitement l'autorisation, il n'est pas permis non plus de profiter du déplacement entre l'établissement et l'internat pour fumer. En cas de permission, le paquet et le briquet seront rendus au surveillant à l'arrivée à l'internat.

Je sais rester ouvert à la vie du groupe en n'utilisant aucun MP3 ou autre instrument de musique personnelle dans la vie de l'internat hormis ceux qui sont mis à la disposition de tous.

Pour de nombreuses raisons, notamment la vie commune, la disponibilité aux autres et le sommeil, il n'est pas permis de garder avec soi téléphones portables, I. Pod, MP3 et autres outils électroniques. Ils doivent être rendus au surveillant à l'arrivée à l'internat et peuvent être rendus au pensionnaire le matin (lycéens seulement) si nécessaire et selon ce qui est convenu avec les parents en début d'année. On rendra spontanément le portable et autres outils électroniques dès l'arrivée à l'internat en le déposant dans le casier des portables. Il n'est pas permis de garder avec soi que les batteries de recharge des portables, qui pourront être rechargés dans les chambrées.

Je veille à la propreté de mon corps et de mon lieu de vie. Une douche par jour s'impose à tous.

Je respecte la pudeur due à mon corps, à mes paroles et à mon regard, en particulier par ma tenue lors du coucher. Je sais que l'intrusion dans l'internat de revues ou images blessant la beauté et pureté du corps, de même que des attitudes indécentes, notamment dans les chambrées, sont immédiatement motifs à exclusion.

Je respecte les consignes de sécurité et je sais signaler au surveillant toute anomalie.

Hormis l'ordinateur à disposition de tous, réservé à l'usage des mails personnels et à l'étude, il n'est pas possible d'apporter à l'internat un ordinateur portable. Son utilisation sera soumise aux règlements de l'étude et à la vigilance des éducateurs. On veillera néanmoins à favoriser les recherches et travaux personnels sur internet au domicile de chacun.

L'uniforme de l'internat est le pantalon beige, avec ceinture, chemise bleue ciel et le pull bleu. Il est porté tous les soirs de la semaine, sauf exception. Je prends soin de ma tenue vestimentaire. J'en prends soin en y reconnaissant le signe de l'égalité appartenant à tous à la famille de l'internat. Quand l'uniforme n'est pas porté, je sais que le port de la ceinture et des chaussures de ville est obligatoire. Les pantalons à taille basse, les vêtements de style « gothic », les boucles d'oreilles, piercings et queue de cheval ne sont pas permis.

L'internat conseille à tous les pensionnaires de confier les affaires personnelles précieuses au surveillant dès leur arrivée à l'internat.

Je sais réparer mes erreurs, et s'il y a lieu, je reçois la sanction donnée avec docilité et vérité.

## Les sanctions

Les sanctions ne sont données qu'en cas de nécessité. On favorisera la prévention et l'adhésion réfléchie au règlement.

On prendra le temps d'expliquer la justesse des sanctions et on encouragera l'esprit de réparation. L'échelle des sanctions est la suivante :

- T.P.C. (Travaux Pour la Communauté)
- Colles du jeudi soir (suppression de détente)
- Colles du matin
- Devoirs maison

Pour un motif grave, l'exclusion provisoire ou définitive peut être décidée au terme d'un conseil de discipline élargi (aumônier principal, éducateur et président de l'association N.D.P) où le pensionnaire est convoqué, si nécessaire en présence de ses parents. Parmi les motifs graves, l'internat regarde comme incompatibles au bien commun de la maison toute atteinte à la sécurité et à la pudeur, ainsi que toute intrusion de tabac, drogue ou alcool.

